

# La Gazette de SERQUEUX

Informations & projets municipaux / Numéro 116 / Juillet 2024

Rédaction et administration : 1, place de l'église 52400 SERQUEUX

Le mot du Maire :

Le 25 mai à l'occasion de la fête des mères, Emilie, Ursule et moi-même avons accueilli les mamans à la salle Léon Collin pour leur remettre leur fleur offerte par la municipalité. Cette année 65 dahlias ont été distribués.

Concernant le concours communal des maisons fleuries, des habitants se sont déjà inscrits, je rappelle aux autres que les inscriptions seront prises en mairie jusqu'au 19 juillet 2024.

Avec l'été qui arrive s'annoncent les festivités. Nous débiterons par celles du 14 Juillet dont vous trouverez le programme dans cette gazette. L'association Les Fontenelles prendra en charge la vente des gaufres et la buvette du 13 et du 14 Juillet.

Nous poursuivrons avec le repas champêtre, organisé conjointement avec le Réveil du Malaumont, qui se déroulera le dimanche 4 août à 12 h 30 sous les tilleuls près de la salle des fêtes. L'association Les Chants Musicalies nous fera l'amabilité d'interpréter quelques chansons de son répertoire divers et varié au cours du repas. Les bulletins d'inscription seront distribués courant juillet.

La période estivale est propice aux travaux extérieurs divers, je rappelle que des précautions doivent être appliquées aux travaux momentanés de bricolage ou jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils bruyants tels que tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, bétonnière, perceuse, etc.

A cet effet ces travaux ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- Les jours ouvrables : de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h à 19 h 30.

- Les samedis : de 9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 19 h 00.

- Les dimanches et jours fériés : de 10 h 00 à 12 h 00.

Les travaux réalisés par des entreprises chez des particuliers ne sont pas concernés.

Bel été et bonnes vacances à tous.

Christelle CLAUDE

## Permanence du maire

Si vous souhaitez me rencontrer, je suis présente à la mairie les lundi, mardi et vendredi de 14 h 15 à 18 h.

Vous pouvez également prendre rendez-vous au 03.25.90.05.45.

Vous avez aussi la possibilité de vous adresser aux adjoints et conseillers.

## Congés d'été

En raison des congés d'été, le secrétariat de mairie et l'agence postale seront fermés du lundi 5 août au vendredi 16 août inclus.

Réouverture le lundi 19 août.

En cas d'urgence veuillez-vous adresser au maire ou aux adjoints.



## Information et communication

L'application Panneau Pocket est un moyen simple pour recevoir les informations de la municipalité, pour celles et ceux qui ne l'ont pas encore téléchargée, je les invite à le faire. Le site internet de la commune [www.serqueux52.fr](http://www.serqueux52.fr) est également consultable et mis à jour régulièrement.

Marie-Agnès FONTAINE assure la correspondance du journal de la Haute-Marne pour Serqueux.

Voici ses coordonnées : portable : 06.80.92.29.40.

Fixe : 03.25.90.80.89

Courriel : pierre.fontaine4@wanadoo.fr.

## Festivités du 14 juillet



### Le 13 juillet

22h00 Retrait des lampions dans la cour de l'école

22h15 Retraite aux Flambeaux

23h00 Tir du feu d'artifice au terrain de basket

23h15 Bal gratuit à la salle des fêtes

### Le 14 juillet

16h00 Inscription aux jeux pour les enfants à la salle des fêtes

16h15 Début des jeux enfants et adultes (quilles, roue, chamboule tout)

16h45 Ouverture de la pêche pour les enfants

16h30 Distribution à la salle des fêtes des billets de tombola pour les dames, demoiselles et enfants à 18 h00

18h30 Clôture des jeux de quilles et rampeaux.

19h00 Remise des lots aux joueurs de quilles.

Tirage des lots de la tombola.

La Municipalité invite les habitants à pavoiser.

Le jet de pétards sur la voie publique sera formellement interdit les 13 et 14 juillet 2024.

## Serqueux à travers l'histoire : d'un prieuré à l'autre.

Pour la plupart des chercheurs le prieuré de Serqueux commence son existence au X<sup>e</sup> siècle, en tant que dépendance de l'abbaye Saint Bénigne de Dijon (évoqué dans la dernière Gazette n°115).

Pour en savoir un peu plus sur son origine revenons sur les événements qui préparèrent le passage de Serqueux du royaume de Haute Bourgogne à celui de la Francie occidentale. Au sein de ce qui devait devenir bien plus tard le comté de Bourgogne, une abbaye mérite toute notre attention ; celle de Luxeuil, fondée vers 593 par Colomban moine irlandais. Le monastère était rattaché au Saint-Siège et échappait à l'autorité de l'évêque de Besançon. Le haut moyen-âge fut pour l'abbaye une période de rayonnement remarquable sur les plans artistique, intellectuel et spirituel. On vit les fondations de monastères, de prieurés se multiplier. Des heures douloureuses ont marqué Luxeuil. L'invasion normande au X<sup>e</sup> siècle entraîna la dispersion des religieux. Les quelques moines qui revinrent dans l'abbaye y vécurent pendant quelques temps sans abbé. Mal protégées, les terres de Luxeuil suscitèrent des convoitises. Le patrimoine de l'abbaye souffrit. Devenue la proie de seigneurs voisins elle fut amputée d'une partie de ses possessions. En cette période où les pouvoirs se bousculent dans notre région, des biens ecclésiastiques passent entre les mains de nouveaux seigneurs. Hugues dit le Noir comte de Bourgogne est cité dans plusieurs chroniques et dans une notice de l'abbaye de Luxeuil pour avoir étendu sa domination dans la vallée de la Saône jusqu'aux terres de la Saône supérieure et au Portois. C'est sur sa demande que le roi de Francie occidentale Louis IV d'Outremer fit donation en 940 de l'abbaye des Bénédictines de Faverney et le monastère d'Enfonvelle à un nommé Adalard. Des auteurs rapportent aussi qu'on devrait à Hugues le Noir l'édification de châteaux à Vignory et Clefmont. Les moines de Luxeuil qualifièrent plus tard Hugues le Noir d'usurpateur, l'accusant d'être à l'origine du détournement d'un certain nombre de biens de l'abbaye.

Au XI<sup>e</sup> siècle, Luxeuil revendiqua la propriété des prieurés de Vignory, Clefmont et Serqueux, contestant leur appartenance à l'abbaye Saint Bénigne de Dijon. Cette revendication apporte elle-même la preuve que ces trois prieurés aient appartenu primitivement à l'abbaye de Luxeuil (diocèse de Besançon).

On en déduit qu'il aurait existé à l'origine à Serqueux au X<sup>e</sup> siècle (voire peut-être avant) un premier prieuré, dépendant de l'abbaye de Luxeuil. L'abbaye de Luxeuil qui vécut les troubles que nous avons exposés s'en serait retrouvée dépossédée. Le prieuré de Serqueux serait passé alors entre d'autres mains. Finalement c'est l'abbaye Saint Bénigne (diocèse de Langres) qui se voit confirmer sa possession comme l'attestent plusieurs actes datés du XII<sup>e</sup> siècle.

Francis Collin, juin 2024



## Ramassage des objets métalliques

Le ramassage des objets uniquement métalliques (tout autre objet sera laissé sur place) effectué par Mme HUMBERT aura lieu le jeudi 25 juillet et le mercredi 25 septembre 2024. Sortir les objets la veille.

## Etat civil

Décès de Christian GUIET le 24 mai 2024



## Chorale Voix de Serqueux

La chorale Voix de SERQUEUX composée de 14 chanteuses et chanteurs hollandais, dirigée par Elodie

SCHUDEDEBOOM, a donné un concert à l'église le vendredi 3 mai à 18 h.

La qualité des concerts n'est plus à démontrer et une fois de plus il est dommage que très peu d'habitants étaient présents. Ils se produiront à nouveau le vendredi 28 juillet 2023 à 18 h.

## Journée entretien du patrimoine communal

Certains habitants ayant fait la réflexion que le samedi n'était pas un jour permettant aux gens qui travaillent de participer, nous avons donc décidé de programmer la prochaine journée le dimanche 22 septembre. Comme d'habitude, les personnes qui veulent donner un peu de leur temps pour leur village, peuvent s'inscrire en mairie.

## Bâtiments et voirie

L'entreprise MARTEL a réalisé fin mai les travaux de réfection des chaussées du chemin Le Gorgeot, du Valleroy et du chemin Le Montillot.

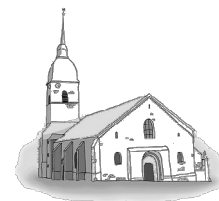
La poursuite de réfection des trottoirs, devant poteaux incendie, bennes à verres et abri bus interviendra courant du dernier trimestre 2024 et sera effectuée par l'entreprise BONGARZONE. La subvention sollicitée auprès du conseil départemental a été accordée.

Salle des fêtes : Après la visite le 23 avril de la sous-commission de sécurité à la salle des fêtes, la sous-commission départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public et les immeubles de grande hauteur, qui s'est réunie le 28 mai 2024, a émis un avis favorable à la poursuite de l'exploitation de la salle des fêtes et a reclassé l'établissement en 5<sup>ème</sup> catégorie (vérifications techniques périodiques plus espacées dans le temps).

## Visite de l'église et du village

L'Association pour le Développement aux 3 Provinces propose le mardi 23 juillet à 14 h 30 une visite de l'église : son histoire et ses vitraux et une balade dans le village pour découvrir les bancs classés et le gué-lavoir. Entrée payante à 2 €.

La visite sera clôturée par le verre de l'amitié offert par la municipalité.



## Réussite aux examens

A l'heure où nous rédigeons la gazette, les résultats des examens de nos élèves ne sont pas connus. La liste des lauréats figurera dans la gazette du mois de septembre. Afin de n'oublier personne, les élèves en études supérieures qui ont obtenu un diplôme voudront bien se faire connaître en mairie s'ils souhaitent être cités dans la gazette.



### **Station de pompage**

Suite à la mise hors service du transformateur (foudroyé), deux solutions s'offraient à nous : soit son remplacement en sachant que son entretien incombe à la commune, soit demander une extension de réseau avec installation d'un compteur Linky en limite de propriété avec abonnement au tarif bleu et non plus vert comme actuellement (plus onéreux).

La deuxième solution a été retenue par le conseil municipal du 24 juin. Le SDED 52 se charge d'effectuer les travaux et participe à hauteur de 40 % du montant des travaux d'où un reste à charge pour la commune de 7 940,40 € HT. Le coût de remplacement du transformateur s'élève quant à lui à 13 041,48 € HT.

### **Château d'eau**

Vous trouverez annexés à la gazette les résultats 2023 sur la qualité de l'eau de notre commune émanant de l'ARS. Le commentaire sur la note C attribuée par l'ARS ne reflète pas la qualité de l'eau sur l'année

2023. Le prélèvement réalisé en septembre 2023 avait été prélevé avant traitement de l'eau (erreur du technicien). Tous les prélèvements effectués depuis certifient d'une eau conforme à la réglementation en vigueur.



### **Travaux forestiers et bois**

Aux affouagistes : les inscriptions auront lieu du 1er octobre au 15 octobre 2024 en mairie aux heures d'ouverture du secrétariat. Pas de paiement en mairie. Une facture est transmise par le Trésor Public aux affouagistes.

Vente des bois du 9 juin : la vente sur pied en bloc des bois de la parcelle 39 a rapporté 43 887 €. C'est la société PLUBEL qui s'est portée acquéreur. Quant à celle des parcelles 18 et 29, elle a rapporté 12 150 € et elle est revenue à la STE EXPLOITATION FORESTIERE DE L'EST.

### **Civisme**

L'espace aromatique créé rue Belle Croix est à visée esthétique. Si certains se sont permis de couper quelques brins de ciboulette et persil d'autres ont arraché plusieurs pieds. Une fois de plus il est navrant de constater de telles incivilités.

### **Les Fontenelles**

Bonjour à tous.

Nous nous retrouverons : le 12 Octobre pour un concours de belote et le 13 octobre pour notre repas de l'amitié.

La sortie à la Gabiotte est complète.

Les Fontenelles vous souhaitent un bel été.

Annick



### **Déchetterie**

Jean-Marc FÈVRE, Président du Syndicat Départemental d'Énergie et des Déchets 52, Yves VAILLANT et Michel BOULLÉE, Vice-Présidents en charge du suivi des déchetteries, vous informent

des nouvelles modalités d'accès aux déchetteries à compter du lundi 24 juin 2024.

L'accès en déchetterie se modernise ! Le contrôle d'accès s'informatise et s'automatise progressivement sur toutes les déchetteries du réseau du SDED 52.

*Comment ça va fonctionner ?*

Ce dispositif d'accès avec reconnaissance de plaques d'immatriculation doit permettre un accueil plus fluide des usagers PARTICULIERS et PROFESSIONNELS contribuant au financement du service.

-> **LES PARTICULIERS** dont la résidence principale est établie sur le périmètre de la compétence traitement du SDED 52 n'auront pas de démarche particulière à réaliser pour continuer à accéder aux 27 déchetteries du réseau du SDED 52. Ils bénéficieront de 30 passages par an (par période du 1er avril au 31 mars de l'année suivante) et pourront suivre leur nombre de passages sur l'application du SDED 52. Pour tout besoin de passage supplémentaire justifié par une situation particulière, les usagers pourront en faire la demande auprès des services du SDED 52.

-> **LES PROFESSIONNELS** devront obligatoirement s'inscrire en ligne sur un portail dédié ([www.sded52/dechetterie](http://www.sded52/dechetterie)) ou via l'application du SDED 52. Ils devront créer un compte à l'aide d'un extrait Kbis et des plaques d'immatriculation de leurs véhicules pour accéder aux 27 déchetteries du réseau du syndicat. À chaque passage, les dépôts seront comptabilisés par le gardien, ce qui permettra au syndicat d'établir un décompte, ainsi qu'une attestation de suivi de déchets. Les 10 premiers passages seront gratuits (par période du 1er avril au 31 mars de l'année suivante).

Dans tous les cas, les conditions de dépôt restent inchangées.

### **Le Réveil du Malaumont**

Dimanche 28 Juillet, une quinzaine d'adhérents partiront direction l'Alsace pour une découverte du plan incliné d'Arzwiller puis dans l'après-midi, immersion dans le Far West lors d'une promenade en petit train dans la forêt d'Abreswiller.

L'Association le réveil du Malaumont vous donne rendez-vous le dimanche 04 Août, sous les tilleuls de la salle des fêtes, pour passer un moment de convivialité en dégustant le traditionnel "jambon braisé", lors du repas Champêtre organisé conjointement avec la Municipalité. Je vous rappelle que l'association propose des tables et bancs en location au prix de 5 € l'ensemble pour vos festivités familiales ou entre amis.

Pour les réservations, contactez Émilie au 06 11 79 00 41 ou Karine au 03 25 90 25 53

L'équipe du Réveil du Malaumont vous souhaite un bel été.

Karine



### Association "Chants Musicalies"

Un programme pétillant, une immersion dans la chorale guidée par la cheffe de chœur Doris KISTLER, un moment participatif avec des chansons françaises et internationales.



Les répétitions ont lieu tous les jeudis à 17h30 Salle de la Maternelle. Un nouvel atelier chant est proposé dans cette même salle tous les jeudis de 15h30 à 17h à partir du 5 septembre.

Petite info pour les Congés d'été (mois d'Août) : pas d'atelier chant ! Mais les animations programmées dans différents villages seront assurées.

L'association "Chants Musicalies" est heureuse de vous présenter son nouveau programme avec des concerts en Juillet et en Août :

Concert : Salle du Clocheton Bourbonne les Bains à 15h30 le 19 juillet

Animations à Coiffy le Haut le 28 juillet et plusieurs animations en Août (vide grenier à Jussey, Repas champêtre Serqueux, Fête des lentilles Genrupt, animations à Dammartin...

Samedi 22 juin 2024, la Fête de la musique a retenti à la salle des fêtes et sous les tilleuls de Serqueux avec un marché artisanal de qualité, des concerts divers avec la chorale, des chanteurs accompagnés de guitare et d'accordéon, et le groupe "Potofeu" chansons à l'accent irlandais,



français et anglais. Les musiciens ont tout donné pour fêter la musique comme il se doit malgré une météo peu engageante... À croire que la musique était bonne (et les fausses notes peu nombreuses) puisque le ciel s'est dégagé dans la soirée pour offrir un rayon de soleil aux fêtards !

Cette fête a été un succès éclatant, démontrant une fois de plus le pouvoir de la musique à rassembler les gens et à créer des moments de joie collective. Doris

# BON



# ETE

# 2024

